

## **Instruction n° DGOS/PF2/DGS/PP2/2015/85 du 20 mars 2015 relative à la gestion des risques liée à l'activité de nutrition parentérale en réanimation néonatale, en néonatalogie et en pédiatrie par la mise en place de bonnes pratiques organisationnelles**

20/03/2015

Cette instruction a pour objet de « recommander des bonnes pratiques organisationnelles et de préparations liées à l'activité de nutrition parentérale. Elle est le résultat du retour d'expérience d'accidents graves survenus chez des prématurés alimentés par nutrition parentérale et d'un diagnostic partagé avec l'ANSM, la HAS et les sociétés savantes. Elle met en œuvre les recommandations de l'IGAS de janvier 2015 dans son rapport n°2014-168R «évaluation des pratiques en matière de nutrition parentérale pédiatrique» ». Sur cette base, les Agences régionales de santé comme les établissements de santé doivent mener des actions : étude de l'adéquation de l'offre et des besoins, encouragement des coopérations, renforcement de la qualité de la production, réaliser des évaluations de pratiques sur des thèmes prioritaires, élaborer un référentiel de prescription, etc.